

Activités en dehors de celles autorisées par le statut détenu

Lorsque vous souhaitez obtenir un permis spécifique vous permettant de mener une activité non permise par votre statut actuel

Si vous souhaitez mener une activité non permise par votre statut de résident actuel, et vous permettant de gagner un salaire, vous devez faire une demande de permis auprès du bureau de l'immigration, de l'émigration et des résidents étrangers de votre arrondissement.

Par exemple : Un étudiant étranger souhaitant travailler à mi-temps.

Documents nécessaires

Les documents nécessaires diffèrent selon le statut de résident étranger actuel et les conditions de prolongation de séjour de la personne concerné.

Renseignements :

Office de l'immigration, de l'émigration et des résidents étrangers d'Osaka, bureau de Kobe
(Kobe chiho godo chosha, 29 Kaigan-dori Chuo-ku Kobe)

Tél 078-391-6377